

De R. R. Fitch et autres; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Brandon, Battleford et Edmonton."

L'honorable M. Read, du comité mixte des impressions du Parlement, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,  
30 mars 1886.

Le comité mixte des deux chambres pour les impressions du Parlement, a l'honneur de présenter son second rapport.

A la suite de l'avis portant appel de soumissions pour les ouvrages d'impression et de reliure du Parlement, plusieurs sont parvenues au comité; mais ayant été informés que le gouvernement se propose d'établir un bureau d'impression, le comité recommande que les soumissions ainsi reçues et qui sont maintenant à la garde de son greffier, soient renvoyées par ce dernier, sans être décachetées, à leurs auteurs respectifs.

Le tout respectueusement soumis,

ROBERT READ,  
*Président, (Sénat.)*

Alors, sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Haythorne, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable sir Alexander Campbell, maître-général des postes, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse du Sénat en date du 1er mars 1886, demandant une copie d'un protêt du député préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul (Télesphore Quimet) objectant à l'admission du témoignage de Hector Demers, appelé comme témoin le 14 juillet 1884 devant la commission d'enquête chargée de s'enquérir de l'administration du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul en 1884.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

( Voir documents de la session n° 69a )

L'honorable Président a présenté à la Chambre, — Un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district du Saguenay pour l'année 1885.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

( Voir documents de la session n° 55. )

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte d'inspection," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la compagnie permanente de prêt et d'épargne du Canada, et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.